

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00767 Numéro SIREN : 490 172 376 Nom ou dénomination : BRISSAC DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2020 sous le numéro de dépôt 13301



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

BRISSAC DISTRIBUTION

Parc d'Activités Les Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

S.A.S. au capital de 50 000 €
R.C.S. ANGERS 490 172 376

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2019 au 31 Janvier 2020

Comptes certifiés conformes

M. Philippe ZAMMATTA



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 03/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Février 2019 au 31 Janvier 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	13 781 221 €
■ Chiffre d'affaires	35 058 356 €
■ Bénéfice net comptable	129 476 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 25/06/2020

Rodrigue THIBERGE

Christian PALVADEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

 cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	17 006 246	7 924 500	9 081 745	9 510 414
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	251 396	198 780	52 615	52 710
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	206 396	198 780	7 615	7 710
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 285 862	7 725 719	8 560 142	8 993 729
TERRAINS	1 514 706	79 090	1 435 615	1 451 777
CONSTRUCTIONS	10 678 211	4 730 305	5 947 906	6 488 069
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 456 113	2 059 560	396 553	511 731
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 365 146	856 763	508 383	516 901
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	271 683		271 683	25 251
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	468 986		468 986	463 974
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	302 451		302 451	302 451
TITRES IMMOBILISES DIVERS	83 886		83 886	81 478
PRETS	77 545		77 545	74 941
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	4 709 986	10 510	4 699 475	4 810 207
STOCKS ET EN-COURS	2 614 234		2 614 234	2 677 591
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 848		11 848	15 483
MARCHANDISES	2 602 385		2 602 385	2 662 107
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	740		740	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 304 860	10 510	1 294 349	1 350 268
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	123 555	10 510	113 045	299 607
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 181 304		1 181 304	1 050 661
CREANCES DIVERSES (3)	284 867		284 867	446 974
DISPONIBILITES	387 571		387 571	243 005
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	117 712		117 712	92 367
TOTAL GENERAL	21 716 232	7 935 011	13 781 221	14 320 621
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			2 472	2 284
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	1 740 301	1 700 824
CAPITAL	50 000	50 000
RESERVES	1 560 824	1 335 573
RESERVE LEGALE	5 000	5 000
AUTRES RESERVES	1 555 824	1 330 573
RESULTAT DE L'EXERCICE	129 476	315 250
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>1 740 301</i>	<i>1 700 824</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	73 500	68 900
PROVISIONS POUR RISQUES	73 500	68 900
DETTES (1)	11 967 420	12 550 897
DETTES FINANCIERES (2)	8 602 259	9 062 003
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	8 590 080	9 044 824
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	12 179	17 179
DETTES D'EXPLOITATION	3 206 092	3 251 004
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 489 887	2 241 635
DETTES FISCALES ET SOCIALES	687 909	979 312
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	28 296	30 057
DETTES DIVERSES	159 067	229 160
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	157 753	227 395
AUTRES DETTES DIVERSES	1 313	1 764
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		8 728
TOTAL GENERAL	13 781 221	14 320 621
(1) Dont à plus d'un an	4 110 921	4 790 013
Dont à moins d'un an	7 856 498	7 760 884
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 360 051	3 176 223



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	35 292 050	34 474 730
VENTES DE MARCHANDISES	34 732 624	33 911 314
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	325 732	327 685
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>35 058 356</i>	<i>34 239 000</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 664	17 557
REPRISES SUR PROVISIONS	8 900	
TRANSFERTS DE CHARGES	87 418	83 548
AUTRES PRODUITS	135 711	134 624
CHARGES D'EXPLOITATION	35 025 757	34 100 521
ACHATS DE MARCHANDISES	28 451 789	27 929 131
VARIATION DES STOCKS	59 721	(90 102)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(5 816)	3 228
VARIATION DES STOCKS	3 635	(6 809)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 304 117	2 158 214
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	451 698	449 952
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 314 387	2 183 860
CHARGES SOCIALES	602 650	550 079
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	815 838	845 913
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 896	2 531
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	13 500	68 900
AUTRES CHARGES	10 339	5 620
RESULTAT D'EXPLOITATION	266 292	374 209
PRODUITS FINANCIERS	7 820	3 607
PARTICIPATIONS	6 360	3 044
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 460	563
CHARGES FINANCIERES	121 205	138 576
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	121 205	138 576
RESULTAT FINANCIER	(113 384)	(134 968)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	152 908	239 240
PRODUITS EXCEPTIONNELS	123 008	432 201
SUR OPERATIONS DE GESTION	35 015	170 357
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	87 993	261 843
CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 237	241 030
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 614	28
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	71 623	241 002
RESULTAT EXCEPTIONNEL	47 770	191 170
PARTICIPATION DES SALAIRES	27 524	109 000
IMPOTS SUR LES BENEFICES	43 678	6 160
BENEFICE NET COMPTABLE	129 476	315 250
Total des produits	35 422 879	34 910 539
Total des charges	35 293 402	34 595 288
BENEFICE NET COMPTABLE	129 476	315 250
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	80 158	30 374
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société de la période de confinement, décrétée le 16 mars 2020 à la suite de l'épidémie du Covid-19.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	4 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	7 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 12 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 5 euros.

Fonds commercial

*Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
----------------	---------------------------	--------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	248 922	2 475		251 397
Immobilisations corporelles	15 975 931	451 306	141 374	16 285 863
Immobilisations financières - titres	82 479	2 408		84 887
Immobilisations financières - créances	381 496	4 887	2 283	384 100
	16 688 827	461 076	143 657	17 006 246

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	196 212	2 569		198 781
Immobilisations corporelles	6 982 201	813 270	69 751	7 725 720
	7 178 412	815 839 (*)	69 751	7 924 501
(*) Dont dotation : . linéaire		813 242		
. dégressive		2 597		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	68 900	13 500	8 900	73 500
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	6 614	3 896		10 510
	75 514	17 396 (*)	8 900 (*)	84 010
(*) Dont : . exploitation		17 396	8 900	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 8 900
- montants repris parce que devenus sans objet : -

La provision pour risques et charges correspond :

- D'une part à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 60 k€,
- D'autre part à un risque de non utilisation des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et s'élevant à 13.5 k€ à la clôture de l'exercice.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	602 924
Dotation aux amortissements théoriques	86 272
Cumul des amortissements théoriques	171 029
Valeur nettes	431 895

Redevances

Afférentes à l'exercice	80 158
Cumulées	137 427
Restant à payer: . à mois d'un an	87 400
. de un à cinq ans	253 259
. à plus de cinq ans	47 415
. total	388 074

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	94 592
---	--------

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	384 100	2 472	381 628
Acomptes versés sur commandes	740	740	
Créances d'exploitation	1 304 860	1 304 860	
Créances diverses	284 868	284 868	
Charges constatées d'avance	117 712	117 712	
	2 092 280	1 710 652	381 628

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	3 361 524	3 361 524		
Emprunts bancaires (1)	5 228 557	1 129 815	3 780 069	318 673
Emprunts & dettes financières divers (2)	12 179			12 179
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	3 206 093	3 206 093		
Dettes diverses	159 067	159 067		
Produits constatés d'avance				
	11 967 420	7 856 499	3 780 069	330 852
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				1 472
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				443 031
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 081 307
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	19 454 655
- Drive	2 933 776
- Station-service	12 669 925
	<hr/>
	35 058 356

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	4
- Agents de maîtrise	13
- Employés	77
	<hr/>
	93

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 108 852 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	0	35 015
Amende et pénalités	3 614	0
Cession immobilisations corporelles	71 623	87 993
	<hr/>	<hr/>
	75 237	123 008

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	16 820
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	10 704
	<hr/>
	27 524

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, diminuée des crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	39 655
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	4 023
	<u>43 678</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	7 979
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	5 233

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 5 111 025 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	100 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	315 272	315 272
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.0 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : cadres 40 %, agents de maîtrise : 40%, employés : 25%) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible ; agents de maîtrise, faible, employés moyen ;
- table de mortalité : 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 57 000 €

Entreprises liées

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

Participations	1 000
Créances rattachées à des participations	302 451
Créances diverses	121 000

Filiales & participations entre 10 & 50 %

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

Capital	7 000
Capitaux propres autres que le capital	-680 284
Quote-part du capital détenu	14.29%
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	423 451
Cautions & avals donnés	100 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	329 282
Résultat du dernier exercice clos	67 294
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

BRISSAC DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles – BRISSAC QUINCE
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
490 172 376 RCS ANGERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUILLET 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2020 s'élevant à 129 476,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 129 476,92 euros

A titre de dividendes 50 000,00 euros
Soit 5,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 79 476,92 euros
Qui s'élève ainsi à 1 635 301,21 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 49 960,00 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 40,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2017	/	10 000	/	/
31/01/2018	/	10 000	/	/
19/04/2018*	90 000 €	10 000	89 928 €	72 €
02/05/2019*	90 000 €	10 000	89 928 €	72 €
31/01/2019	/	10 000	/	/

**Distributions exceptionnelles*

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 juillet 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. ZAMMATTIO Philippe

M. Philippe ZAMMATTIO

BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €uros
Siège social : Parc d'activités des Fontanelles
49320 BRISSAC QUINCE

RCS ANGERS 490 172 376

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 janvier 2020

BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros

Siège social : Parc d'activités des Fontanelles
49320 BRISSAC QUINCE

RCS ANGERS 490 172 376

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels *Exercice clos le 31 janvier 2020*

A l'Assemblée Générale de la société BRISSAC DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BRISSAC DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société BRISSAC DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant le contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

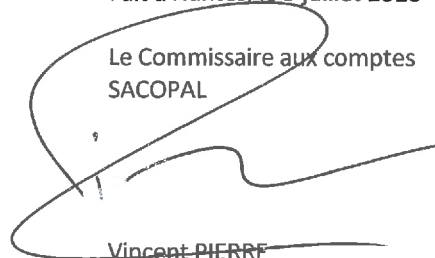
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 9 juillet 2020

Le Commissaire aux comptes
SACOPAL



Vincent PIERRE



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	17 006 246	7 924 500	9 081 745	9 510 414
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	251 396	198 780	52 615	52 710
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	206 396	198 780	7 615	7 710
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 285 862	7 725 719	8 560 142	8 993 729
TERRAINS	1 514 706	79 090	1 435 615	1 451 777
CONSTRUCTIONS	10 678 211	4 730 305	5 947 906	6 488 069
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 456 113	2 059 560	396 553	511 731
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 365 146	856 763	508 383	516 901
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	271 683		271 683	25 251
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	468 986		468 986	463 974
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	302 451		302 451	302 451
TITRES IMMOBILISES DIVERS	83 886		83 886	81 478
PRETS	77 545		77 545	74 941
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	4 709 986	10 510	4 699 475	4 810 207
STOCKS ET EN-COURS	2 614 234		2 614 234	2 677 591
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	11 848		11 848	15 483
MARCHANDISES	2 602 385		2 602 385	2 662 107
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	740		740	
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 304 860	10 510	1 294 349	1 350 268
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	123 555	10 510	113 045	299 607
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 181 304		1 181 304	1 050 661
CREANCES DIVERSES (3)	284 867		284 867	446 974
DISPONIBILITES	387 571		387 571	243 005
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	117 712		117 712	92 367
TOTAL GENERAL	21 716 232	7 935 011	13 781 221	14 320 621
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			2 472	2 284
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	1 740 301	1 700 824
CAPITAL	50 000	50 000
RESERVES	1 560 824	1 335 573
RESERVE LEGALE	5 000	5 000
AUTRES RESERVES	1 555 824	1 330 573
RESULTAT DE L'EXERCICE	129 476	315 250
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>1 740 301</i>	<i>1 700 824</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	73 500	68 900
PROVISIONS POUR RISQUES	73 500	68 900
DETTES (1)	11 967 420	12 550 897
DETTES FINANCIERES (2)	8 602 259	9 062 003
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	8 590 080	9 044 824
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	12 179	17 179
DETTES D'EXPLOITATION	3 206 092	3 251 004
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 489 887	2 241 635
DETTES FISCALES ET SOCIALES	687 909	979 312
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	28 296	30 057
DETTES DIVERSES	169 067	229 160
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	157 753	227 395
AUTRES DETTES DIVERSES	1 313	1 764
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		8 728
TOTAL GENERAL	13 781 221	14 320 621
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	4 110 921 7 856 498	4 790 013 7 760 884
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 360 051	3 176 223



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	35 292 050	34 474 730
VENTES DE MARCHANDISES	34 732 624	33 911 314
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	325 732	327 685
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	35 058 356	34 239 000
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 664	17 557
REPRISES SUR PROVISIONS	8 900	
TRANSFERTS DE CHARGES	87 418	83 548
AUTRES PRODUITS	135 711	134 624
CHARGES D'EXPLOITATION	35 025 757	34 100 521
ACHATS DE MARCHANDISES	28 451 789	27 929 131
VARIATION DES STOCKS	59 721	(90 102)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	(5 816)	3 228
VARIATION DES STOCKS	3 635	(6 809)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 304 117	2 158 214
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	451 698	449 952
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 314 387	2 183 860
CHARGES SOCIALES	602 650	550 079
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	815 838	845 913
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	3 896	2 531
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	13 500	68 900
AUTRES CHARGES	10 339	5 620
RESULTAT D'EXPLOITATION	266 292	374 209
PRODUITS FINANCIERS	7 820	3 607
PARTICIPATIONS	6 360	3 044
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 460	563
CHARGES FINANCIERES	121 205	138 576
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	121 205	138 576
RESULTAT FINANCIER	(113 384)	(134 968)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	152 908	239 240
PRODUITS EXCEPTIONNELS	123 008	432 201
SUR OPERATIONS DE GESTION	35 015	170 357
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	87 993	261 843
CHARGES EXCEPTIONNELLES	75 237	241 030
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 614	28
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	71 623	241 002
RESULTAT EXCEPTIONNEL	47 770	191 170
PARTICIPATION DES SALAIRES	27 524	109 000
IMPOTS SUR LES BENEFICES	43 678	6 160
BENEFICE NET COMPTABLE	129 476	315 250
Total des produits	35 422 879	34 910 539
Total des charges	35 293 402	34 595 288
BENEFICE NET COMPTABLE	129 476	315 250
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	80 158	30 374
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes annuels, l'application des principes comptables fondamentaux n'est pas remise en cause par les conséquences sur l'activité de la société de la période de confinement, décrétée le 16 mars 2020 à la suite de l'épidémie du Covid-19.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	4 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	7 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 12 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 10 000 actions de 5 euros.

Fonds commercial

*Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
----------------	---------------------------	--------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	248 922	2 475		251 397
Immobilisations corporelles	15 975 931	451 306	141 374	16 285 863
Immobilisations financières - titres	82 479	2 408		84 887
Immobilisations financières - créances	381 496	4 887	2 283	384 100
	16 688 827	461 076	143 657	17 006 246

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	196 212	2 569		198 781
Immobilisations corporelles	6 982 201	813 270	69 751	7 725 720
	7 178 412	815 839 (*)	69 751	7 924 501
(*) Dont dotation : . linéaire		813 242		
. dégressive		2 597		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	68 900	13 500	8 900	73 500
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	6 614	3 896		10 510
	75 514	17 396 (*)	8 900 (*)	84 010
(*) Dont : . exploitation		17 396	8 900	
. financier				
. exceptionnel				

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 8 900
- montants repris parce que devenus sans objet : -

La provision pour risques et charges correspond :

- D'une part à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 60 k€,
- D'autre part à un risque de non utilisation des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et s'élevant à 13.5 k€ à la clôture de l'exercice.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	602 924
Dotation aux amortissements théoriques	86 272
Cumul des amortissements théoriques	171 029
Valeur nettes	431 895

Redevances

Afférentes à l'exercice	80 158
Cumulées	137 427
Restant à payer:	
. à mois d'un an	87 400
. de un à cinq ans	253 259
. à plus de cinq ans	47 415
. total	388 074

Prix d'achat résiduel en fin de contrat	94 592
---	--------

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	384 100	2 472	381 628
Acomptes versés sur commandes	740	740	
Créances d'exploitation	1 304 860	1 304 860	
Créances diverses	284 868	284 868	
Charges constatées d'avance	117 712	117 712	
	2 092 280	1 710 652	381 628

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	3 361 524	3 361 524		
Emprunts bancaires (1)	5 228 557	1 129 815	3 780 069	318 673
Emprunts & dettes financières divers (2)	12 179			12 179
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	3 206 093	3 206 093		
Dettes diverses	159 067	159 067		
Produits constatés d'avance				
	11 967 420	7 856 499	3 780 069	330 852
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				1 472
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				443 031
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 081 307
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	19 454 655
- Drive	2 933 776
- Station-service	12 669 925
	35 058 356

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	4
- Agents de maîtrise	13
- Employés	77
	<hr/>
	93

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 108 852 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement TICFE	0	35 015
Amende et pénalités	3 614	0
Cession immobilisations corporelles	71 623	87 993
	<hr/>	
	75 237	123 008

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	16 820
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	10 704
	<hr/>
	27 524

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, diminuée des crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	39 655
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	4 023
	<u>43 678</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 28 %)	7 979
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	5 233

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 5 111 025 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	100 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	315 272	315 272
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.0 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : cadres 40 %, agents de maîtrise : 40%, employés : 25%) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible ; agents de maîtrise, faible, employés moyen ;
- table de mortalité : 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 57 000 €

Entreprises liées

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

Participations	1 000
Créances rattachées à des participations	302 451
Créances diverses	121 000

Filiales & participations entre 10 & 50 %

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

Capital	7 000
Capitaux propres autres que le capital	-680 284
Quote-part du capital détenu	14.29%
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	423 451
Cautions & avals donnés	100 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	329 282
Résultat du dernier exercice clos	67 294
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.